

Modèle de décision – JUB TPI



Action n°: JUB xxx/année

Action:

[Le cas échéant]

Demande n°: xxx/année

Demande:

DÉCISION

du Tribunal de première instance de la Jurisdiction unifiée du brevet

Division locale de ... / Division régionale de ... / Division Centrale (Paris ou section de Munich)

Rendue le ... [jj mois en lettre aaaa]

Concernant ... [BE/BU/CCP/ Demande BE en cause]

EN-TÊTE : ... *[Requis par R.67 RrG] [à fournir par le juge-rapporteur /juge unique]*

MOTS CLES : ... *[Requis par R.67 RrG] [à fournir par le juge-rapporteur /juge unique]*

CODE DE REFERENCE ECLI : ... *[requis par R.67 RrG] [à compléter par le Greffier adjoint]*

DEMANDEUR :

... *[NOM AND ADRESSE POSTALE]*

REPRESENTE PAR ... *[TITRE UNIVERSITAIRE (LE CAS ECHEANT), NOM, TITRE PROFESSIONNEL NATIONAL, CABINET]*

ASSISTE DE ... *[TITRE UNIVERSITAIRE (LE CAS ECHEANT), NOM, TITRE PROFESSIONNEL NATIONAL, CABINET]*

DEFENDEUR :

... *[nom et adresse postale]*

Représenté par ... *[titre universitaire (le cas échéant), nom, titre professionnel national, cabinet]*

Représenté par ... *[titre universitaire (le cas échéant), nom, titre professionnel national, cabinet]*

BREVET OBJET DU LITIGE (références issues des bases de données de l'OEB) :

Brevet européen n° ... *[ci-après dénommé par ses trois derniers chiffres, par exemple EP 789]*

[Ou brevet européen à effet unitaire n° ... [par exemple UP 789]

[Ou certificat complémentaire de protection ... [par exemple SPC 789]

[Ou demande de brevet européen n° ... [par exemple EP application 789]

FORMATION (CHAMBRE /DIVISION) :

Chambre *[dans les divisions ayant plus d'une chambre numéro de chambre : ...]* de la division locale
[où : Regionale] Division de ... *[où: de la division centrale (siège à Paris) où: de la division centrale (section de Munich)]*

JUGE (S) DECISIONNAIRE(S) [R. 350.1(c) RdP] :

[Dans le cas où la chambre rend l'ordonnance]

Cette ordonnance a été rendue par le président ..., le juge qualifié sur le plan juridique ..., le juge qualifié sur le plan juridique ... et le juge qualifié sur le plan technique ...

[Où: ... par le président..., le juge qualifié sur le plan juridique... et le juge qualifié sur le plan juridique ...]

[Dans le cas où un juge unique rend la décision]

La décision a été rendue par le juge-rapporteur ...

[Où: ... par le Président ...]

[Où: ... par le juge unique ...]

[Où: ... par le juge de permanence ...]

RESUMES DES FAITS [R. 350.1(f), 4 Rdp]

[Texte libre]

INDICATION DES DEMANDES DES PARTIES [R. 350.1(e), 4 Rdp]

[Texte libre]

PRINCIPALES ETAPES DE LA PROCEDURE [FACULTATIF]

[Texte libre]

POINTS DE DROIT DU LITIGE

[Texte libre]

MOTIFS DE LA DECISION [R. 350.1(g) RdP]

[Texte libre]

DECISION

ORDONNANCE COMPORTANT UNE DECISION SUR LE CARACTERE EXECUTOIRE IMMEDIAT OU SOUS CONDITION (dispositif) [R. 350.2, 1ERE PHRASE RdP]

Rendue à ... le ... [cf. R. 350.1 (b) RdP]

[Note : Si la décision est rendue par écrit à la fin de l'audience, la date de remise est le jour de l'audience (même si les motifs sont émis plus tard)]

NOM ET SIGNATURES	
Juges [Art. 8 AJUB, Art. 35(5) Statuts]	Greffier adjoint [Art. 35(5) Statuts]

Président: Juge qualifié sur le plan juridique: ... Juge qualifié sur le plan juridique: ... Juge qualifié sur le plan technique: ... <i>Où: Juge-rapporteur: ...</i> <i>Où: Président: ...</i> <u>Où: Juge unique: ...</u> <u>Où: Juge de permanence ...</u>	
---	--

Information sur l'appel

Un recours contre la présente décision peut être introduit auprès de la Cour d'appel, par toute partie qui n'a pas obtenu gain de cause, en tout ou en partie, dans ses conclusions, dans un délai de deux mois à compter de la date de sa notification (Art. 73(1) AJUB, R. 220.1(a), 224.1(a) RdP).

Informations relatives à l'exécution (art. 82 AJUB, art. 37(2) Statuts, R. 118.8, 158.2, 354, 355.4 RdP)

Une copie authentique de la décision ou de l'ordonnance exécutoire sera délivrée par le Greffier adjoint à la demande de la partie qui sollicite l'exécution, R. 69 RrG.